

Professeur(e) de saxophone

Offre n° O059260629000702

Publiée le 29/06/2026



Synthèse de l'offre

Employeur : MAIRIE DE ARMENTIERES

Lieu de travail : - place du Général de Gaulle - BP 20119, Armentières (Nord (59))

Poste à pourvoir le : 01/09/2026

Date limite de candidature : 29/07/2026

Type d'emploi : Emploi permanent - vacance d'emploi

Détails de l'offre

Famille de métiers : Culture > Enseignement artistique

Grade(s) recherché(s) : Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe

Métier(s) : [Enseignant ou enseignante artistique](#)

Ouvert aux contractuels : Oui, à titre dérogatoire par rapport aux candidatures de fonctionnaires ([Art. L332-14 du code général de la fonction publique](#))

Un contractuel peut être recruté sur ce poste dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat proposé ne peut excéder un an, renouvelable dans la limite d'une durée totale de 2 ans.

Temps de travail : Temps non complet, 7h00 hebdomadaire

Descriptif de l'emploi :

Au sein de la Direction de la culture, le/la professeur(e) de saxophone assure les cours de sa discipline pour l'ensemble des élèves au sein de l'école municipale de musique.

La politique culturelle de la Ville d'Armentières repose sur l'objectif fondamental de démocratisation de l'accès à la culture.

Favoriser les pratiques artistiques occupe ainsi une place forte au sein de la collectivité.

Missions / conditions d'exercice :

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Enseigner la pratique du saxophone :
 - Concevoir et mener les cours de saxophone auprès des élèves (enfants et/ou adultes)
 - Suivre le parcours des élèves et les évaluer (en continu et/ou par examens)
 - Accompagner les élèves dans des démarches de création et de production
 - Proposer aux élèves des répertoires variés et adaptés
- Contribuer à une dynamique culturelle transversale :
 - Participer activement au développement des projets impulsés par la Direction
 - Poursuivre l'essor de sa propre pratique artistique et pédagogique
 - Collaborer avec les collègues enseignants autour de projets pédagogiques
- Participer au développement et au rayonnement de l'école de musique :
 - Veiller à la relation et à la bonne communication avec les élèves et parents d'élèves

Profils recherchés :

CHAMPS DE COMPÉTENCES

- Maîtrise de la pédagogie de l'enseignement du saxophone et des langages artistiques
- Haute technique instrumentale et culture musicale étendue (ouverture aux esthétiques jazz et musiques actuelles)
- Capacité à analyser et suivre une pratique instrumentale individuelle
- Capacité à adapter son enseignement en fonction des élèves
- Connaissance de l'évolution de la discipline et des pratiques

SAVOIR-ETRE

- Sens du service public
- Ouverture d'esprit et convictions culturelles
- Qualités relationnelles

- Autonomie et esprit d'initiative
- Dynamisme
- Créativité

CONDITIONS D'EXERCICE

- Être obligatoirement statutaire ou titulaire du concours d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe dans la discipline musicale concernée OU des titres ou diplômes permettant l'accès aux concours correspondants (Diplôme d'Étude Musicale, Médaille d'or ou DNSPM)
- Expériences souhaitées sur des postes similaires
- Jours et horaires des enseignements à convenir en accord avec la Direction et les familles (possibilité du lundi au vendredi l'après-midi et/ou le soir et le mercredi toute la journée)
- Disponibilité impérative le jeudi de 18h30 à 20h (présence à l'orchestre symphonique)
- Contrainte de pose des congés durant les vacances scolaires
- Cycle de travail hebdomadaire : 7 heures (à convenir en accord avec la Direction et les familles)

Contact et modalités de candidature

Contact : 0361762121

Informations complémentaires :

Les candidatures (CV + lettre de motivation) sont à envoyer avant le 29 juillet 2026 inclus à l'attention du service des ressources humaines.
drh@ville-armentieres.fr

Page de candidature en ligne : <https://www.emploi-territorial.fr/candidature/o059260629000702-professeur-e-saxophone>

Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.